

COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE
Municipalité

Belmont, le 01.04.2022

**Préavis No 07/2022
au Conseil communal**

Comptes 2021



TABLE DES MATIERES

1	PROPOS INTRODUCTIFS DE LA MUNICIPALITÉ	3
2	PRÉAMBULE	4
2.1	Éléments particuliers	4
2.1.1	Evolution de la situation sanitaire	4
2.1.2	Rentrées fiscales	5
2.1.3	Péréquation et facture sociale	5
3	CHARGES PAR NATURE	6
3.1	Centre par nature 30 – Autorités et personnel	6
3.2	Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises	7
3.3	Centre par nature 32 – Intérêts passifs	7
3.4	Centre par nature 33 – Amortissements	7
3.5	Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	8
3.6	Centre par nature 36 – Aides et subventions	8
3.7	Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux	8
3.8	Centre par nature 39 – Imputations internes	9
4	ÉVOLUTION DES CHARGES	10
5	RÉPARTITION DES CHARGES	10
5.1	Analyse des charges communales et cantonales	11
6	PRODUITS PAR NATURE	12
6.1	Centre par nature 40 – Impôts	12
6.2	Centre par nature 41 – Patentes et concessions	14
6.3	Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine	14
6.4	Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes	14
6.5	Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation	14
6.6	Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques	14
6.7	Centre par nature 46 – Autres participations et subventions	15
6.8	Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	15
6.9	Centre par nature 49 – Imputations internes	15
7	ÉVOLUTION DES PRODUITS	16
8	RÉPARTITION DES PRODUITS	16
9	RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES DU COVID-19	17
10	INVESTISSEMENTS ET CRÉDITS	18
11	AMORTISSEMENTS	19
12	AUTOFINANCEMENT	20
13	ENDETTEMENT	21
13.1	Effacement de la dette	22
14	DÉPENSES EXTRABUDGÉTAIRES	23
15	CHARGES ET PRODUITS PAR SERVICE	23
15.1	Répartition des charges par service	24
15.1	Répartition des produits par service	24
16	RÉSULTAT ET ATTRIBUTION	25
17	CONCLUSION	27
18	VALIDATION	28
19	RAPPORT DE RÉVISION SUCCINCT	29
20	DÉCOMPTE PROVISOIRE PÉRÉQUATION	30



AU CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Conformément

- aux dispositions de l'article 93 lettre b et suivants de la Loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- aux articles 33 et suivants du Règlement du 14 décembre 1979, modifié le 29 octobre 2003, sur la comptabilité des communes ;
- à l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 16 novembre 2015 ;

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les comptes communaux 2021. Ces derniers ont été soumis à l'organe de révision qui a fait son contrôle les 08 et 11 avril 2022, conformément aux directives du 1er janvier 2004 édictées par l'Etat de Vaud.

1 Propos introductifs de la Municipalité

Nous voici arrivés à la fin d'une année 2021 qui ressemble fortement à la précédente.

- Des recettes fiscales qui se situent au même niveau que celles de l'année dernière, alors considérées comme exceptionnelles.
- Des charges épurées maintenues au niveau prévu dans le budget, avec un effort très notable réalisé sur la partie des charges directement maîtrisables par vos autorités.
- Des effets annoncés de post-crise sanitaire qui ne se font pas encore noter.

Le tout nous permet d'avoir la joie de vous annoncer un résultat positif de CHF 2'682'406.02, alors que notre budget tablait sur un chiffre négatif de CHF 596'900.-.

Bien sûr, il ne faut pas oublier qu'une bonne partie de ces recettes supplémentaires vont devoir être restituées au canton au travers du système péréquatif (on estime actuellement cette charge additionnelle à environ CHF 1 million), mais nous nous retrouvons néanmoins avec une marge d'autofinancement supérieure à 4 millions, ce qui nous permet d'envisager sereinement les investissements prévus dans le programme de législature que nous vous avons présenté récemment.

Autre bonne nouvelle, l'endettement net de notre commune continue à se réduire et se situe déjà à un niveau inférieur à CHF 6000.- par habitant, ce qui était un des objectifs visés dans notre programme de législature. Nous pouvons donc espérer bientôt ramener la dette nette par habitant en-dessous de CHF 5000.-, ce qui nous permettra de sortir de la classification cantonale des communes avec un très haut niveau d'endettement.

Le moment est-il venu de baisser notre taux d'imposition communal ? Faut-il profiter de ces bons résultats pour accroître nos ambitions en matière d'investissements ?

Si ce niveau de recettes fiscales se confirme une nouvelle fois en 2022 et si les effets de la crise sanitaire ne se font pas ressentir avec le décalage temporel attendu, la Municipalité vous proposera effectivement début 2023 de vous prononcer sur un nouveau plan d'investissements ou sur une baisse de taux, dont le niveau devrait se situer entre 2 et 3 points.

Nous pensons néanmoins que la prudence reste de mise. Si la gestion rigoureuse de nos dépenses contribue à la bonne santé financière de nos comptes, cette dernière est aussi à mettre en relation avec des recettes fiscales en forte hausse dont nous n'avons pas la maîtrise.



2 Préambule

Les comptes de fonctionnement 2021 de la Commune de Belmont-sur-Lausanne laissent apparaître **un excédent de produits de CHF 2'682'406.02 avant amortissements supplémentaires et attributions aux réserves**. Le tableau suivant résume la situation comparée au budget et à l'année précédente :

Récapitulation			
	Charges	Produits	Différence
Comptes 2021	26'463'990.34	29'146'396.36	2'682'406.02
Budget 2021	25'251'830.00	24'654'930.00	-596'900.00
Comptes 2020	25'311'221.30	27'269'515.98	1'958'294.68

Le résultat affiché ci-dessus ne tient pas encore compte des propositions d'utilisation du bénéfice formulées par la Municipalité et détaillées plus loin dans ce préavis.

L'année 2021 s'est inscrite dans la continuité des mesures de restrictions sanitaires. Face à cette situation, l'administration a été contrainte de maintenir une activité qui s'est appuyée au mieux sur des outils de travail digitaux, marquant toujours plus la transition vers le numérique des habitudes de chacun.e. Cette année encore, le télétravail a été instauré afin de garantir la sécurité de toutes et tous. L'administration dans son ensemble, accompagnée par la Municipalité, a su s'adapter à un mode de fonctionnement dicté par les autorités.

Cet exercice a également été marqué par le changement de législature, et l'installation d'une nouvelle Municipalité élue au 1^{er} juillet 2021. Même si son programme de législature n'a été présenté à la population que l'année suivante, la Municipalité n'a pas attendu pour œuvrer sur plusieurs thématiques importantes au sein de l'administration, en témoigne à ce sujet la nouvelle répartition des dicastères et leur dénomination propre.

A l'instar des précédents préavis sur les comptes, ou sur le budget, le rôle du présent document est de dresser un portrait global de la situation des comptes de l'exercice. Le lecteur en quête d'une approche détaillée par poste de dépense trouvera réponse dans le « Recueil des remarques au comptes 2021 », remis séparément.

Afin d'aborder au mieux la lecture de ce document, voici quelques éléments de contexte qu'il est utile de connaître.

2.1 Éléments particuliers

2.1.1 Evolution de la situation sanitaire

Suite à une année 2020 marquée par le début de la pandémie de Coronavirus, l'année 2021 a également été impactée par les effets de la crise sanitaire, entre mesures de restrictions et campagne vaccinale à large échelle. L'administration communale n'a pas été contrainte à fermer à nouveau son accès à la population durant l'année, mais des plages de télétravail ont été instaurées pour garantir la protection des collaborateurs et le bon fonctionnement de la commune.

Lors de la présentation des comptes 2020, la Municipalité émettait des réserves quant au spectre des effets du virus sur les produits issus d'impôts de la commune. Fort heureusement, ces prévisions n'ont pu se réaliser puisque cette année encore, le résultat des impôts affiche une hausse vis-à-vis du budget. Ceci n'écarte aucunement la possibilité que certains



contribuables, ou leur activité, aient été impactés par la crise, mais la structure de nos produits d'impôts présente aujourd'hui une solidité qui explique le résultat.

Le présent préavis consacre une rubrique spécifique au volet financier des effets de la crise du Covid. Bien que notre approche essaie d'être la plus exhaustive possible, elle ne saurait mesurer toutes les dimensions impactées par la pandémie, tant elles sont nombreuses. Les éléments identifiables font l'objet de la rubrique n° 9 « Répercussions financières du Covid-19 ».

2.1.2 Rentrées fiscales

Dans la continuité de l'exercice 2020, l'exercice comptable 2021 affiche un résultat d'impôts plus élevé que les prévisions formulées dans le budget de la même année. Pour rappel, ces prévisions reposent en majeure partie sur des moyennes calculées sur les trois derniers exercices.

Comparativement au budget, l'impôt sur le revenu présente la plus forte augmentation, suivie de l'impôt sur la fortune puis celui sur les gains immobiliers. Cette hausse des produits d'impôts contribue essentiellement au résultat positif affiché de l'exercice 2021.

La rubrique n° 6.1 « Centre par nature 40 – Impôts » propose une étude des produits fiscaux reçus durant l'année.

2.1.3 Péréquation et facture sociale

Les acomptes versés en 2021 pour la cohésion sociale, la péréquation intercommunale mais également la réforme policière, se basent sur la réalité des comptes de l'année 2019. Cet exercice présentait alors une conjoncture moins favorable en matière d'impôt, traduisant ainsi des acomptes 2021 inférieurs au décompte final attendu en 2022.

Le décompte provisoire remis au mois d'avril par la Direction des affaires institutionnelles et communales (ci-après DGAIC) mentionne une différence avec les acomptes versés de CHF 968'431.-, montant qui sera porté en charge sur l'exercice 2022. Le détail est présenté dans le tableau suivant :

Péréquation et réforme policière				
	Acomptes versés en 2021, CHF	Décompte provisoire selon fichier VD	Solde	Budget 2021
Péréquation indirecte				
720.3515.00 (Participation à la cohésion soc	3'442'572.00	3'836'169.00	393'597.00	3'442'570.00
Péréquation directe				
220.3520.00 (alimentation - retour pop.)	2'464'384.00	2'794'905.00	330'521.00	2'464'400.00
220.4520.00 (dépenses thématiques)	-993'344.00	-759'600.00	233'744.00	-993'350.00
=sous-total	1'471'040.00	2'035'305.00	564'265.00	1'471'050.00
Réforme policière				
610.3521.03	240'815.00	251'384.00	10'569.00	240'820.00
=total	5'154'427.00	6'122'858.00	968'431.00	5'154'440.00

Pour information, et en complément des éléments indiqués à la rubrique n°16 « Résultat et attribution », ce décompte a été reçu après le bouclage des comptes. Pour plus de détails, consulter le décompte provisoire de la péréquation remis en annexe (rubrique n° 20).



3 Charges par nature

Les charges, présentées par nature et avant répartition du bénéfice, sont décrites dans le tableau suivant :

Charges par nature						
N°	Charges	Comptes 2021	En %	Budget 2021	Diff. Cpte / Bu 21	Comptes 2020
30	Autorités et personnel	5'745'789.46	21.7%	5'820'400.00	-74'610.54	5'573'253.55
31	Biens, services, marchandises	4'975'184.59	18.8%	5'297'134.00	-321'949.41	4'764'408.13
32	Intérêts passifs	551'180.98	2.1%	569'000.00	-17'819.02	582'633.32
33	Amortissements	1'401'200.02	5.3%	1'472'550.00	-71'349.98	1'636'525.85
35	Remboursements, participations	10'572'855.29	40.0%	10'100'400.00	472'455.29	10'140'029.33
36	Aides et subventions	546'152.19	2.1%	517'820.00	28'332.19	521'919.26
38	Attrib. aux fonds et fin.spéciaux	948'466.16	3.6%	438'492.00	509'974.16	1'117'692.80
39	Imputations internes	1'723'161.65	6.5%	1'036'034.00	687'127.65	974'759.06
		26'463'990.34	100%	25'251'830.00	1'212'160.34	25'311'221.30

Puis le détail de la variation nette des charges épurées, dites « courantes » :

Variation charges épurées				
	Comptes 2021		Budget 2021	Différence
Total des charges	26'463'990.34		25'251'830.00	1'212'160.34
./. Amortissements (33)	-1'401'200.02		-1'472'550.00	
./. Attributions aux fonds (38)	-948'466.16		-438'492.00	
./. Imputations internes (39)	-1'723'161.65		-1'036'034.00	
Charges épurées	22'391'162.51		22'304'754.00	86'408.51

L'exercice 2021 présente une augmentation de charges s'élevant à CHF 1'212'160.34, ou à une augmentation de CHF 86'408.51 de charges dites épurées par rapport au budget 2021.

3.1 Centre par nature 30 – Autorités et personnel

L'exercice 2021 présente une diminution des charges liées aux traitements de CHF 74'610.54 par rapport au montant prévu au budget. Il y a encore lieu de tenir compte de la somme de CHF 252'492.95, reçue en remboursement de traitements et de charges sociales (somme des comptes xxx.4361.00), ce qui abaisse encore la charge nette de salaire.

Pour une approche détaillée par poste de dépense, le lecteur est invité à se référer au Recueil des remarques.

Le tableau de la page suivante détaille les effectifs de l'année.



Equivalent plein temps (EPT)			
Services	Effectif 2021	Budget 2021	Effectif 2020
Greffe - Contrôle habitants/Bureau des étrangers	3.30	3.40	3.70
Bourse (yc. RH en 2020)	3.50	2.50	3.50
Ressources Humaines	0.60	1.60	
Service technique	5.45	4.95	4.95
Services extérieurs	4.40	4.40	4.40
Concierges	5.07	4.95	5.22
Organistes (anciennement selon taux paroisse)	0.20	0.10	0.10
Réfectoire-Devoirs surv. (ancien. auxiliaires fixes)	1.11	1.18	1.18
CVE "Les Moussaillons"	12.39	12.04	11.14
UAPE	5.28	5.85	5.85
Total personnel fixe	41.30	40.97	40.04
Apprenti(e)s	4.00	5.00	5.00
Stagiaires	2.00	3.00	3.00
Total personnel EPT	47.30	48.97	48.04
Personnes physiques	67	70	69

3.2 Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises

Par rapport au budget 2021, ce centre par nature voit une diminution de CHF 321'949.41. Cette dernière s'explique essentiellement par des travaux d'entretien non réalisés, ainsi que par du matériel d'exploitation prévu au budget qui n'a finalement pas été acquis, ou renouvelé, cette année.

3.3 Centre par nature 32 – Intérêts passifs

Cette année présente à nouveau une diminution des charges d'intérêts, comparativement au budget (CHF 17'819.02). Cette dernière est imputable à l'amortissement (financier) constant de deux tranches d'emprunt, opéré durant l'exercice et au remboursement d'un emprunt de 1 millions, sans renouvellement.

Voir rubrique n°13 « Endettement » pour plus de détails sur les emprunts.

3.4 Centre par nature 33 – Amortissements

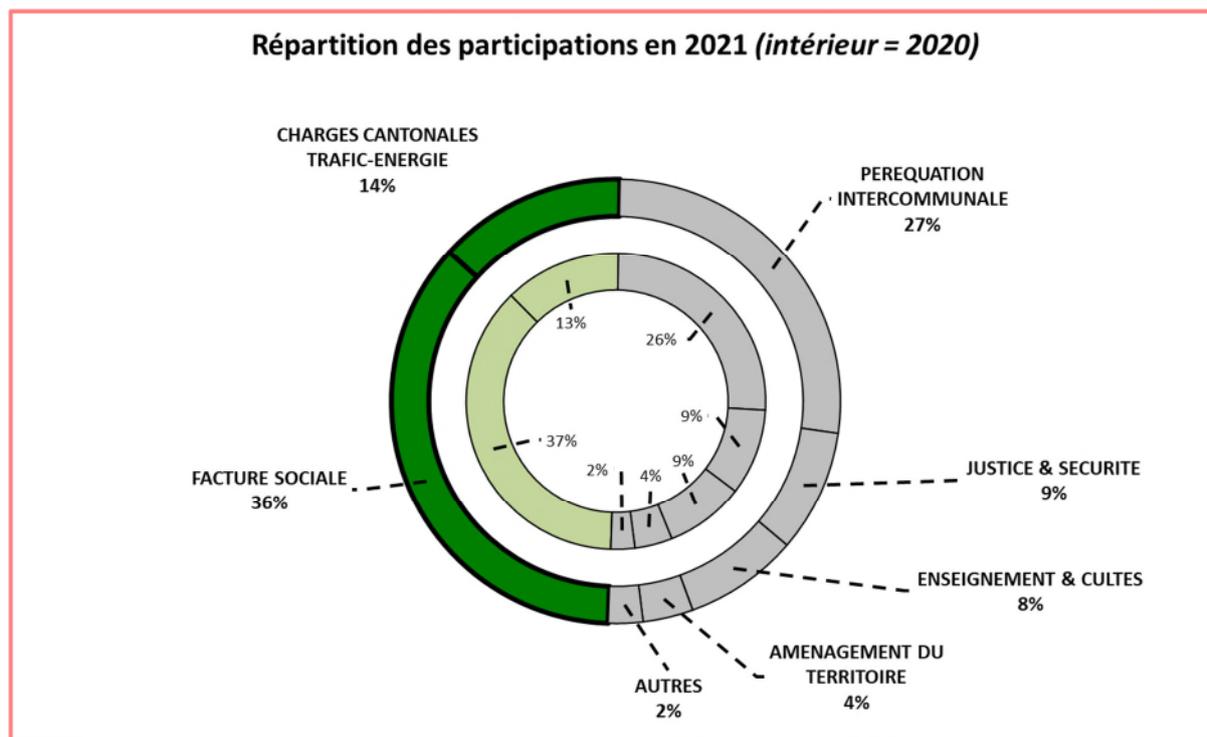
Du point de vue des amortissements obligatoires, une diminution de CHF 71'349.98 par rapport au budget a été rendue possible notamment par les amortissements complémentaires effectués au terme de l'exercice 2020. Les amortissements sont détaillés dans la rubrique n°11 « Amortissements ».



3.5 Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Cette nature présente une consommation supérieure de CHF 472'455.29 par rapport au budget. Cette augmentation s'explique par le supplément 2020 payé pour la péréquation (CHF 744'870). Hormis cet élément, tous les autres postes prévus au budget dans cette nature ont été réalisés en dessous de la valeur prévue au budget.

Afin de mieux illustrer la composition des dépenses liées à cette nature, le graphique suivant détaille les charges de participation par type et par attribution (comparées à l'année précédente) :



Si la nature 35 correspond, à elle seule, au 40% du total des charges de l'exercice 2021, la moitié a été reversée à des instances cantonales (49.73%, en vert dans le graphique). Naturellement, cette tranche du graphique comprend les acomptes versés par la commune pour la facture sociale en 2021 de CHF 3'821'406.00 (y compris le versement du solde 2020 de CHF 744'870.-).

3.6 Centre par nature 36 – Aides et subventions

Le montant des dépenses de cette nature présente une augmentation de CHF 28'332.19. Celle-ci s'explique par un correctif de subventions perçues de la FAJE qui représente une charge de CHF 77'763.74. Il y a ensuite lieu de considérer une diminution de la charge concernant la couverture du déficit des AMF (accueillant.e en milieu familial) de CHF 29'891.70 par rapport au budget.

Le solde concerne des variations de moindre importance sur les comptes de cette nature.

3.7 Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

Cette nature présente une augmentation de charges de CHF 509'974.16 (en comparaison au budget 2021). Elle comprend les attributions aux fonds effectuées dans des domaines qui ne



peuvent générer de bénéfice (Maison Pasche) ou qui sont contraints par la loi à alimenter un fonds spécifique (services Eau et Electricité). Ces charges ne sont dès lors pas maîtrisables et dépendent des résultats de chacun de ces domaines.

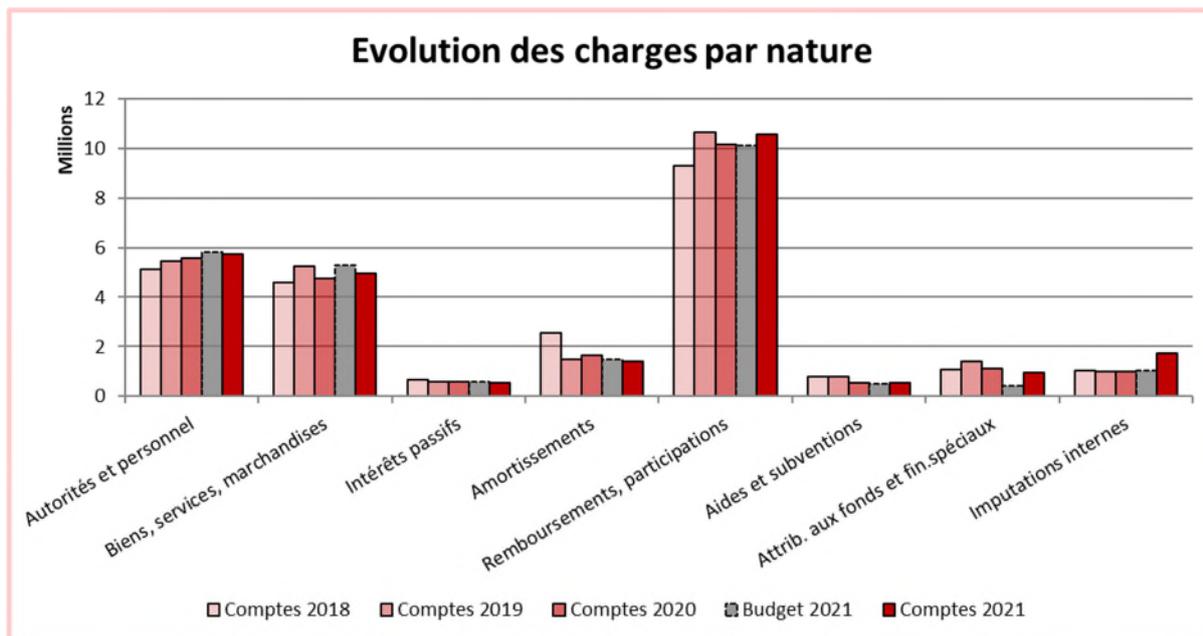
3.8 Centre par nature 39 – Imputations internes

Cette nature comprend les imputations internes comptabilisées dans l'exercice 2021. S'agissant de transfert d'imputation entre les services, la même somme figure également en produit. Son impact sur le résultat financier est donc nul.



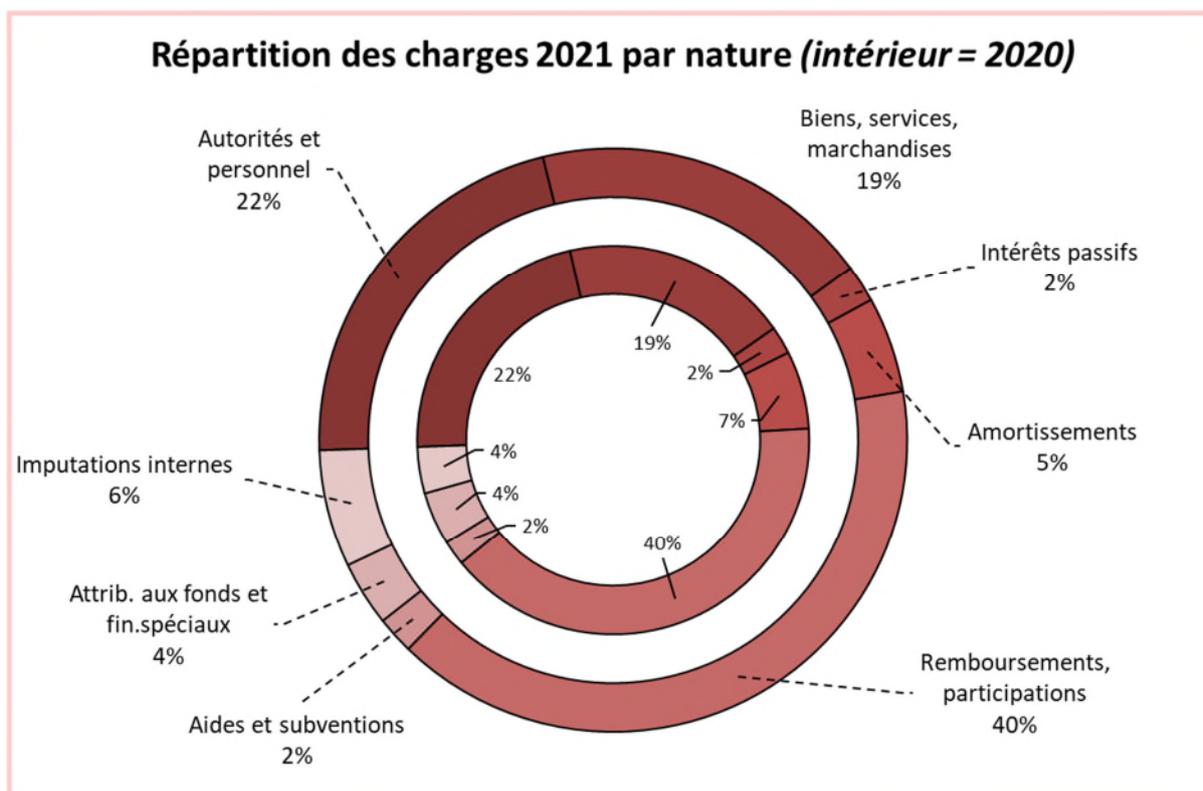
4 Évolution des charges

Le graphique suivant représente l'évolution des charges par nature :



5 Répartition des charges

Le graphique suivant représente la répartition des charges par nature (comparées à l'année précédente) :





5.1 Analyse des charges intercommunales et cantonales

Le tableau suivant présente la proportion de charges non maîtrisables en fonction des produits globaux épurés de l'exercice.

Charges cantonales et intercommunales 2021			
Comptes	Concerne	Nature	Montant
110.3526.01	Contribution à Lausanne Région (admin.)	Intercommunal	20'470.20
150.3513.01	Participation à la FEM	Cantonal	35'682.00
150.3521.06	Participation stand de tire de Vernand	Intercommunal	2'292.00
150.3523.00	Participation aux charges culturelles et loisirs	Intercommunal	19'324.10
150.3523.01	Participation au CSM (Centre Sportif Malley)	Intercommunal	67'249.00
180.3517.00	Participation au déficit du trafic régional	Cantonal	243'841.70
180.3517.02	Participation au déficit des TL	Intercommunal	1'185'854.00
180.3517.04	Participation assoc. Intercomunale des taxis	Intercommunal	7'136.40
220.3520.00 ./. 220.4520.00	Péréquation	Intercommunal	1'833'283.00
420.3526.02	Participation au SDEL	Intercommunal	42'020.15
460.3526.04	Frais d'exploitation de la STEP	Intercommunal	209'565.00
xxx.3522.00	Participation aux charges d'enseignement	Intercommunal	866'876.40
540.3522.02	Participation aux charges d'orientation professionnelle	Intercommunal	3'248.60
560.3524.00	Participation a des charges d'hygiène et de santé publique	Intercommunal	5'537.25
610.3521.01	Participation à Sécurité Est-Lausannois	Intercommunal	490'236.25
610.3521.03	Participation aux charges de la réforme policière	Cantonal	244'608.00
650.3521.04	Participation au SDIS	Intercommunal	120'617.18
660.3521.05	Participation aux frais de la PCI régionale	Intercommunal	87'573.30
710.3525.01	Participation à la régionalisation de l'AVS	Intercommunal	61'840.00
710.3655.01 & .02	Participation accueil de jour	Intercommunal	78'723.70
720.3515.00	Participation à la cohésion sociale	Cantonal	3'821'406.00
730.3654.00	Contribution à Lausanne Région (lutte dépendances)	Intercommunal	7'699.80
Total des charges cantonales et intercommunales			9'455'084.03
<i>En proportion des charges globales épurées de CHF</i>		22'391'162.51	42.23%
<i>Valeur 2020</i>			42.67%

Afin de comparer son évolution dans le temps, ce tableau sera maintenant intégré de manière systématique dans le préavis.



6 Produits par nature

Les produits, présentés par nature, sont décrits dans le tableau suivant :

Produits par nature						
N°	Produits	Comptes 2021	En %	Budget 2021	Diff. Cpte / Bu 21	Comptes 2020
40	Impôts	16'987'903.85	58.3%	14'915'700.00	2'072'203.85	17'128'471.75
41	Patentes, concessions	14'572.70	0.0%	8'300.00	6'272.70	1'722.05
42	Revenu du patrimoine	1'762'315.14	6.0%	1'671'290.00	91'025.14	1'817'268.88
43	Taxes, émoluments, prod. des ventes	5'362'335.10	18.4%	4'913'750.00	448'585.10	5'072'045.70
44	Participations à des recettes cantonales	713'701.50	2.4%	348'400.00	365'301.50	404'928.55
45	Participations et remboursements	1'061'162.72	3.6%	1'046'750.00	14'412.72	876'555.93
46	Autres part. et subventions	708'437.00	2.4%	650'580.00	57'857.00	730'500.75
48	Prél. sur les fonds et fin. spéciaux	812'806.70	2.8%	64'126.00	748'680.70	263'263.31
49	Imputations internes	1'723'161.65	5.9%	1'036'034.00	687'127.65	974'759.06
		29'146'396.36	100%	24'654'930.00	4'491'466.36	27'269'515.98

Puis le détail de la variation nette des produits épurés, dits courants :

Variation produits épurés				
	Comptes 2021		Budget 2021	Différence
Total des produits	29'146'396.36		24'654'930.00	4'491'466.36
./. Prél. s/fonds et fin. spéciaux (48)	-812'806.70		-64'126.00	
./. Imputations internes (49)	-1'723'161.65		-1'036'034.00	
Produits épurés	26'610'428.01		23'554'770.00	3'055'658.01

L'exercice 2021 présente une augmentation des produits s'élevant à CHF 4'491'466.36 ou à une augmentation de CHF 3'055'658.01 de produits dits « épurés » par rapport au budget. Cette augmentation de produits, plus forte que l'augmentation de charges constatée, explique le résultat positif de l'exercice.

6.1 Centre par nature 40 – Impôts

La nature 40 présente la plus importante augmentation par rapport au budget (CHF 2'072'203.85). Cette augmentation concerne en majeure partie l'impôt sur le revenu (CHF 1'430'419.64), l'impôt sur la fortune (CHF 397'388.16), puis l'impôt sur les droits de mutations (CHF 303'176.65). Le solde concerne une variation des autres types d'impôts, dans une moindre mesure.

Il est important ici de distinguer les années comptables des années fiscales. En effet, une année comptable, comme l'exercice sous revue, peut afficher un résultat d'impôt issu de plusieurs années fiscales différentes. Dès lors, la variation des produits fiscaux d'une année à l'autre n'est pas nécessairement liée à un changement de résidence des contribuables.

Une étude approfondie des revenus d'impôts de l'année comptable 2021 nous apprend qu'une part élevée des produits provient d'années fiscales antérieures à l'année fiscale 2021 (facturée sous forme d'acomptes). A titre d'exemple, l'année comptable 2021 contient CHF 1'657'611.75 de produits issus d'années antérieures à 2021. Ce montant reste



Commune de Belmont-sur-Lausanne

cependant inférieur au précédent exercice, qui présentait lui CHF 1'936'223.- de revenus issus des années antérieures., toujours pour l'impôt sur le revenu

Les produits issus d'acomptes perçus en 2021 sont également en hausse par rapport aux années comptables précédentes. Ils atteignent CHF 10'004'686.05 en 2021, pour CHF 9'242'790.20 en 2020, alors que la moyenne des produits similaires précédents gravitait autour de CHF 8'650'000.00. Ces variations dépendent notamment du rythme de taxation de l'ACI mais également de la célérité des contribuables dans le dépôt de leur déclaration.

Compte tenu de ce qui précède, et si le résultat de l'année fiscale 2021 traduit effectivement une hausse, il est important de rappeler que notre administration n'a pas d'emprise sur la quantité de dossiers effectivement taxés.

Le tableau suivant présente les différents produits d'impôts encaissés durant l'exercice :

Produits d'impôts					
N°	Produits	Comptes 2021	Budget 2021	Diff. Cpte/BU	Comptes 2020
	<i>Coefficient=</i>	72.0	72.0		72.0
3301	Défalcation d'impôts	-65'096.46	-145'000.00	79'903.54	-119'092.76
4001	Impôt sur le revenu	12'160'319.64	10'729'900.00	1'430'419.64	12'060'090.11
4002	Impôt sur la fortune	2'132'088.16	1'734'700.00	397'388.16	1'890'860.16
4003	Impôt à la source	50'492.89	244'300.00	-193'807.11	188'125.99
4004	Impôt spécial des étrangers	69'140.90	72'100.00	-2'959.10	138'446.85
4011	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	132'702.45	50'000.00	82'702.45	139'260.55
4012	Impôt sur le capital des sociétés	19'948.50	5'900.00	14'048.50	14'484.90
4013	Impôt compl. sur les immeubles	35'196.15	33'300.00	1'896.15	46'451.95
	Total des impôts liés au coefficient	14'534'792.23	12'725'200.00	1'809'592.23	14'358'627.75
4020	<i>Impôt foncier (normalisé à 100%)</i>	<i>970'648.03</i>	<i>895'333.33</i>	<i>75'314.70</i>	<i>936'524.50</i>
4020	Impôt foncier (taux 150%)	1'455'972.05	1'343'000.00	112'972.05	1'404'786.75
4040	Impôt sur droit de mutation	820'976.65	517'800.00	303'176.65	817'770.75
4050	Impôt sur les successions et donations	72'349.50	149'400.00	-77'050.50	403'696.70
4061	Impôt sur les chiens	24'200.00	20'300.00	3'900.00	22'000.00
4062	Taxe sur les divertissements	552.90	0.00	552.90	39.20
4090	Impôt récupéré après défalcation	13'964.06	15'000.00	-1'035.94	2'457.84
4101	Impôt sur les patentes	14'572.70	8'300.00	6'272.70	1'722.05
4221	Intérêts des capitaux du patrimoine financier	128'313.67	152'000.00	-23'686.33	167'933.75
4411	Impôt sur les gains immobiliers	713'701.50	348'400.00	365'301.50	404'928.55
4510	Compensation RFFA**	17'289.57		17'289.57	30'384.49
	Total général	17'796'684.83	15'279'400.00	2'517'284.83	17'614'347.83

* éléments pris en compte dans le calcul du point d'impôt

** Réforme fiscale et financement de l'AVS



Le tableau suivant présente l'évolution de la valeur du point d'impôt et de la population. Par cohérence avec la construction du budget, et afin de refléter les éléments communiqués par le canton, la valeur du point d'impôt **péréquatif** a été retenue :

Récapitulation			
	Population	Point d'impôt péréquatif	Par habitant
2017	3'662	192'798	52.65
2018	3'732	187'791	50.32
2019	3'773	187'775	49.77
2020	3'756	212'446	56.56
2021	3'871	215'436	55.65

6.2 Centre par nature 41 – Patentes et concessions

Cette nature n'appelle aucun commentaire particulier.

6.3 Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine

Cette nature présente une augmentation de CHF 91'025.14, par rapport au budget 2021. Celle-ci s'explique notamment par des produits issus de location de compteurs d'eau plus élevés que ceux portés au budget (CHF 135'163.37). Le reste des produits de cette nature n'appelle pas de commentaire particulier.

6.4 Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes

Les produits encaissés dans cette nature augmentent de CHF 448'585.10 par rapport au budget. Cette augmentation résulte de diverses variations. Il s'agit d'abord d'une augmentation des produits représentée par des remboursements d'assurance non budgétés (CHF 252'492.95), puis de produits supplémentaires issus de taxe d'utilisation et de raccordements (CHF 304'566.19) et enfin par encaissements liés au frais d'accueil de jour plus élevés que prévus (CHF 64'730.50). Une diminution de CHF 223'641.36 est également à considérer sur la vente d'énergie. Le solde s'explique par la somme de variations d'importance plus faible.

De manière générale, les taxes prélevées pour les réseaux d'eau et d'électricité présentent un caractère variable difficile à anticiper lors de la préparation du budget, justifiant ainsi les différences entre l'effectif et le prévisionnel.

6.5 Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation

Cette nature voit une augmentation de CHF 365'301.50 en regard du montant budgété. Celle-ci correspond à l'impôt sur les gains immobiliers reçu durant l'exercice, lequel est supérieur aux prévisions du budget.

6.6 Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques

Cette nature comprend des produits supérieurs au budget pour une valeur de CHF 14'412.72. Cette nature n'appelle pas de commentaire particulier.



6.7 Centre par nature 46 – Autres participations et subventions

La nature 46 comptabilise une augmentation de produits de CHF 57'857.- par rapport au montant budgété. Cette augmentation concerne d'une part, les aides financières reçues du canton pour les périodes de fermeture des structures d'accueil préscolaires et parascolaires (CHF 30'124.-) durant la pandémie de Covid-19, mais également une subvention de l'ECA qui n'était pas budgétée (CHF 7011.-). Le solde correspond à des subventions ordinaires reçues de la FAJE plus élevées que les montants prévus au budget, notamment en raison de la hausse du subventionnement de 1% accordée par cette dernière.

6.8 Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Cette nature présente une augmentation de CHF 748'680.70 par rapport au budget 2021. Elle comprend les prélèvements aux fonds effectués dans divers domaines, incluant les domaines autoporteurs (éclairage, eau ou électricité).

Dans le cas de l'exercice 2021, l'augmentation non budgétée provient d'un prélèvement de CHF 744'870.- dans un fonds de réserve péréquation (compte 9282.18), conformément au préavis 06/2021 « Demande de crédit extrabudgétaire 2021 pour couvrir le supplément de la Participation à la cohésion sociale (PCS), la Péréquation directe et la réforme policière 2020 » adopté le 7 octobre 2021. Ce montant correspond au supplément 2020 versés pour la Péréquation

Le solde s'explique par des variations de moindre importance.

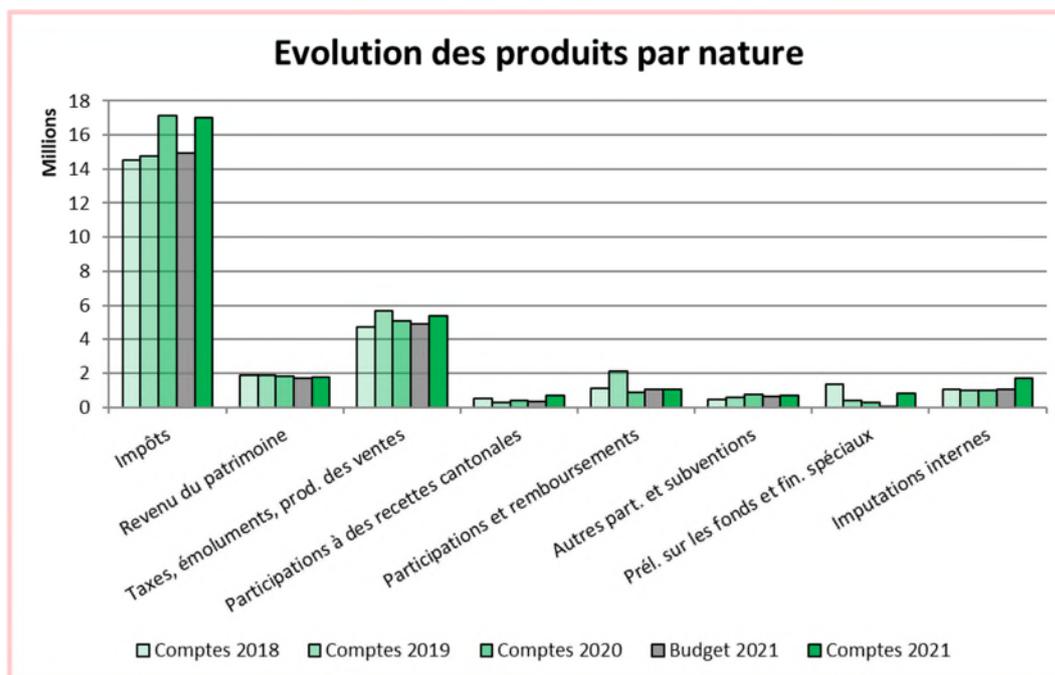
6.9 Centre par nature 49 – Imputations internes

Cette nature comprend les imputations internes comptabilisées dans l'exercice 2021. S'agissant de transfert d'imputation entre les services, la même somme figure également en charge. Son impact sur le résultat financier est donc nul.



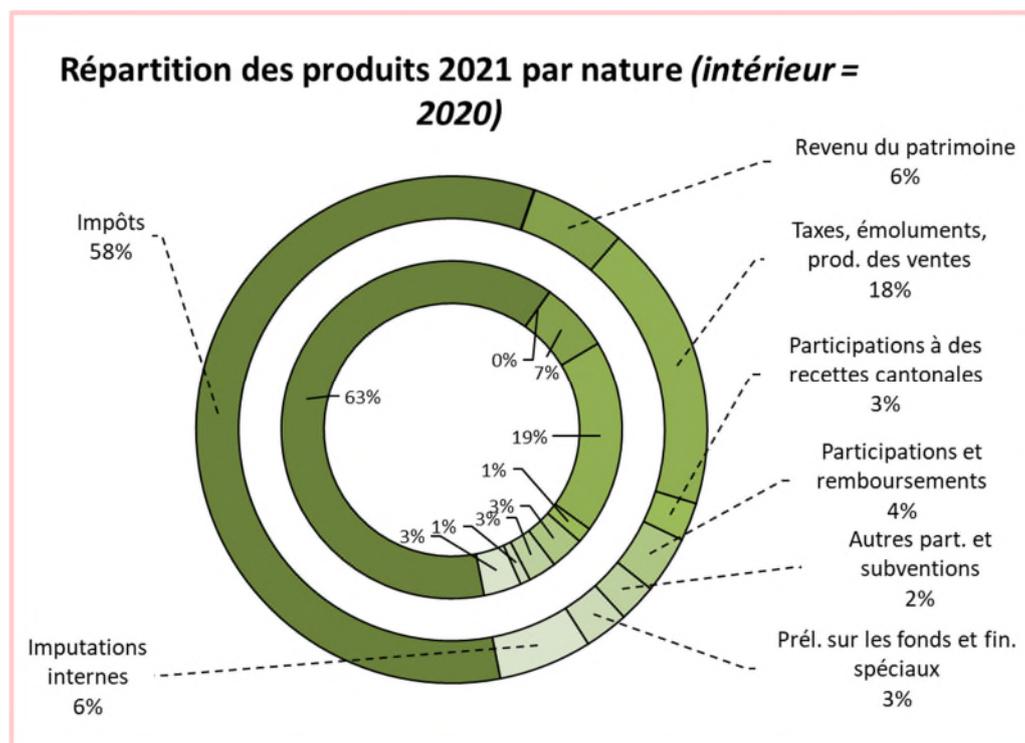
7 Évolution des produits

Le graphique suivant représente l'évolution des produits par nature :



8 Répartition des produits

Le graphique suivant représente la répartition des produits par nature (comparés à l'année précédente) :





9 Répercussions financières du Covid-19

Une fois l'année terminée, la Municipalité a réalisé un bilan des charges induites par la pandémie, mais également des montants non perçus. L'approche synthétique proposée ci-dessous repose sur une étude approfondie de la situation économique, mais elle ne prétend pas en couvrir tous ses aspects tant ils sont variés et multiples.

Le tableau suivant détaille les variations identifiables en termes de produits et de charges, pour un total de net de CHF 8'922.68 :

Bilan charge et revenus COVID-19		
Raison	Charge	Produit
Accueil de jour - indemnisation VD		30'124.00
Loyers non perçu (remise COVID)	-10'415.00	
Locations refuges & salles - M. à g.	-8'456.25	
Charges supplémentaires induites COVID	-20'175.43	
	-39'046.68	30'124.00

L'accueil de jour des enfants ayant pu se poursuivre sans interruption, il n'y a pas eu de perte liée à cette activité en 2021, contrairement à l'exercice précédent. A ceci vient s'ajouter le fait que l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants) a indemnisé nos structures de manière complémentaire pour la perte subie en 2020 (CHF 30'124.-).

La plus grosse charge induite qui n'avait pas été prévue au budget concerne des frais de nettoyages réalisés par une entreprise pour un montant de CHF 20'175.43. Ensuite, le reste des impacts à relever concerne des loyers non perçus pour un total de CHF 18'871.25. Pour mémoire, c'est la somme nette de CHF 256'607.50 qui avait été identifiée en charge supplémentaire « COVID » pour l'exercice 2020.



10 Investissements et crédits

Divers investissements ont été réalisés durant l'exercice 2021, notamment ;

Investissements				
Compte	N° de préavis	Objet	Dépenses	Recettes
9144.01	Néant	Transfert frais investissements réseau Eau	7'492.10	0.00
9144.02	Néant	Transfert frais investissements réseau Electricité	125'902.85	0.00
9149.00.00	PA 09/03	Révision du PGA	21'666.65	0.00
9171.000.13	PA 03/20	Travaux collecteurs/eau potable ch. du Plan	503'910.15	0.00
9171.000.14	PA 0/21	Travaux Burenos - Chaffeises	984'040.90	0.00
			1'643'012.65	0.00

Conformément au tableau qui précède, c'est un montant net de CHF 1'643'012.65 qui a été investi durant l'exercice.

Le tableau suivant présente l'état des crédits accordés par le conseil pour les préavis encore ouverts au 31.12.2021.

Crédits accordés par le Conseil communal					
Préavis	N° compte	Crédit accordé	Dépenses nettes 31.12.2020	Dépenses nettes 31.12.2021	Solde 31.12.2021
PA 07/2015 Ponts Paudèze	9170.51.00	67'000.00	129'815.95	129'815.95	13'184.05
PA 03/2018 Ponts Paudèze		76'000.00			
PA 03/2015 Sécurisation Flonzel	9170.91.00	79'200.00	444'545.50	444'545.50	83'454.50
PA 08/2016 Sécurisation Flonzel		448'800.00			
PA 09/2003 Révision PGA	9149.00.00	189'000.00	366'476.25	388'142.90	-19'142.90
PA 02/2015 Révision PGA		180'000.00			
PA 03/2020 Ch. du Plan	9171.000.13	911'000.00	24'406.75	528'316.90	382'683.10
PA 03/2021 Burenos-Chaffeises	9171.000.14	4'860'000.00	0.00	984'040.90	3'875'959.10



11 Amortissements

Amortissements		
Pertes sur créances	2021	2020
Défalcation d'impôts (xxx.3301.01)	65'096.46	119'092.76
Perte sur créance (xxx.3301.00 + xxx.3302.01)	29'545.02	16'297.55
Total	94'641.48	135'390.31
Amortissements obligatoires		
Auberge communale	37'915.10	37'915.10
Maison Pasche	17'428.80	25'308.80
Routes	394'737.90	394'737.90
Ordures ménagères et déchets	8'535.75	8'535.75
Réseau d'eau et réservoir	209'862.35	210'019.00
Réseau électrique	55'569.89	52'440.54
Collège (inclus abris PC + Chaufferie)	252'665.20	252'665.20
Emprunt collège 3 ^{ème} étape (CS)	175'000.00	175'000.00
Emprunt collège 3 ^{ème} étape (Postfinance)	120'000.00	120'000.00
Extension CVE Les Moussaillons "grands"	13'176.90	13'176.90
Eglise St-Nicolas de Flüe	-	2'150.00
Parc informatique	-	9'449.05
Parcelle 156 - Remise état suite glissement	-	565.35
Total	1'284'891.89	1'301'963.59
Amortissements supplémentaires (non obligatoires - avant répartition du résultat)		
Abri PC Collège - prélèvement réserve fonds de dispense*	-	150'000.00
Conduite Chemin du Paquis (selon conclusion Préavis 02/2020)*	-	49'171.95
PGA - amortissement solde	21'666.65	-
Total	21'666.65	199'171.95
Total des amortissements (= Σ nature 33xx)	1'401'200.02	1'636'525.85

* prélevé dans réserve spécifique, sans effet sur le résultat

Les amortissements supplémentaires qui utilisent le résultat dégagé de l'exercice sont détaillés à la rubrique n° 16 « Résultat et attribution ».



12 Autofinancement

Pour l'exercice 2021, nous observons une marge d'autofinancement (MA) de **CHF 4'124'624.02**, alors que le budget prévoyait un montant de CHF 1'090'716.-.

Autofinancement				
	Comptes 2021	Budget 2021	Diff. Cpte / Bu 21	Compte 2020
Excédent de revenus ou charges	2'682'406.02	-596'900.00	3'279'306.02	1'958'294.68
+ Charges sans effet monétaire				
Amortissements (331 & 332)	1'306'558.54	1'313'250.00	-6'691.46	1'501'135.54
Attributions aux fonds et financements spéciaux (38)	948'466.16	438'492.00	509'974.16	1'117'692.80
Imputations internes (39)	1'723'161.65	1'036'034.00	687'127.65	974'759.06
./. Revenus sans effet monétaire				
Prél. sur les fonds et financements spéciaux (48)	-812'806.70	-64'126.00	-748'680.70	-263'263.31
Imputations internes (49)	-1'723'161.65	-1'036'034.00	-687'127.65	-974'759.06
	4'124'624.02	1'090'716.00	3'033'908.02	4'313'859.71

Avec une marge positive, le besoin en trésorerie de l'exercice a pu être garanti. Cette marge a également permis de financer entièrement le besoin en liquidités demandé par les investissements nets de CHF 1'643'012.25 (voir rubrique n°10 « Investissements et crédits ») réalisés durant l'exercice. Le solde, après couverture des investissements, a notamment permis une diminution de la dette de CHF 1'295'000.- (voir rubrique n° 13 « Endettement »).

Le tableau suivant illustre l'évolution de la marge d'autofinancement et du degré de couverture des investissements :

Evolution MA et degré de couverture des investissements			
Exercice	MA	Inv. nets CHF	MA / inv.
2021 (méthode Etat VD)	4'124'624.02	1'643'012.65	251.0%
2020 (méthode Etat VD)	4'313'859.71	303'001.25	1423.7%
2019 (méthode Etat VD)	2'350'363.02	20'400.32	11521.2%
2018 (méthode UCV)	2'720'299.76	2'202'796.40	123.5%
2017 (méthode UCV)	2'436'331.00	4'068'940.60	59.9%
Moyenne	3'189'095.50	1'647'630.24	193.56%

Comme le présente le tableau ci-avant, la commune dispose d'une excellente capacité d'autofinancement. Le même ratio effectué sur des valeurs moyennes de la marge d'autofinancement et des investissements nets présente un degré moyen de couverture de 193.56% pour les 5 derniers exercices. Cette approche permet d'amoindrir l'effet des valeurs extrêmes, comme celle qui est exprimée en 2019 (11'521.2%). **Notons que la commune a pu couvrir le 100% de ses investissements nets durant quatre des cinq dernières années.**



13 Endettement

L'endettement brut au 31.12.2021 se monte à CHF 28'465'000.- (somme des emprunts à long terme du bilan). Il était de CHF 29'760'000.- au 31.12.2020. L'exercice 2021 a donc vu une diminution de la dette brute de CHF 1'295'000.- rendue possible grâce à la marge d'autofinancement dégagée (voir rubrique n°12 « Autofinancement »). Cette pratique s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de réduire l'endettement de la commune.

Ensuite, il est possible de calculer l'endettement net en retranchant les disponibilités de la commune à l'endettement brut (méthode UCV). Le tableau suivant illustre la situation :

Endettement net 2021			
N°rubrique	+/-	Libellé	CHF
9206	+	Compte courant	0.00
921x	+	Emprunt à CT	0.00
922x	+	Emprunt à LT	28'465'000.00
923x	+	Engagement envers des entités	0.00
		DETTE BRUTE =	28'465'000.00
9101	-	Avoir disponible (Postfinance)	3'030'433.60
9102	-	Avoir disponible (autres banques)	2'019'233.20
9111	-	Compte courant collect. Publ.	1'050'183.11
9120	-	Epargne	1.00
9122	-	Prêts, placements	0.00
915x	-	Prêts aux institutions	3.00
		DETTE NETTE=	22'365'146.09

L'endettement net de la commune se monte donc à CHF 22'365'146.09 au 31.12.2021. Le rapport peut également être fait avec le nombre d'habitants (3871) pour obtenir l'endettement net par habitant (CHF 5'778) au 31.12.2021.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'endettement au travers des 5 derniers exercices :

Endettement net 2021				
Année	Dette brute	Dette nette	Habitants	Endettement net par habitant
2021 (nouvelle méthode)	28'465'000.00	22'365'146.09	3'871	5'777.61
2020 (nouvelle méthode)	29'760'000.00	25'659'182.83	3'756	6'831.52
2019 (nouvelle méthode)	32'055'000.00	29'916'122.04	3'773	7'929.00
2018	32'850'000.00	28'108'177.11	3'732	7'531.67
2017	35'645'000.00	28'833'619.00	3'662	7'873.74



13.1 Effacement de la dette

Le ratio d'effacement de la dette mesure le nombre d'années que demanderait un remboursement complet de la dette (nette) à l'aide de la marge d'autofinancement.

$$\frac{\text{Dette nette}}{\text{MA}} = \frac{22'365'146.09}{4'124'624.02} = 5.42 \text{ années}$$

Ce dernier nous apprend que, avec une marge d'autofinancement constante, **la commune mettrait moins de 6 ans** à rembourser intégralement sa dette. En dessous de 25 années, le principe d'équité intergénérationnelle est respecté. Il est aussi intéressant de comparer cette valeur sur les cinq derniers exercices :

Evolution effacement dette			
Exercice	Endettement net	MA	Durée effacement en année
2021 (nouvelle méthode)	22'365'146.09	4'124'624.02	5.42
2020 (nouvelle méthode)	25'659'182.83	4'313'859.71	5.95
2019 (nouvelle méthode)	29'916'122.04	2'350'363.02	12.73
2018	28'108'177.11	2'720'299.76	10.33
2017	28'833'619.00	2'436'331.00	11.83
Moyenne	26'976'449.41	3'189'095.50	8.46

L'étude des cinq derniers exercices démontre que le ratio a toujours permis un remboursement de la dette en dessous de 25 années, avec une moyenne située en dessous de 9 années, ce qui est un très bon signal.



14 Dépenses extrabudgétaires

Dépenses extrabudgétaires			
Date décision	Libellé	CHF	Compte
17.02.2021	Terrain de basket - fermeture de la saignée	2'582.10	358.3189.40
17.02.2021	Terrain de basket - peinture des lignes	2'500.00	358.3189.04
03.03.2021	Collège - travaux divers	2'096.90	352.3189.04
21.04.2021	Routes / signalisation - miroirs routiers	2'874.50	610.3139.01
05.05.2021	Refuge de Malatête - remplacement de la table en bois	1'313.95	440.3139.01
19.05.2021	Distribution gratuite du journal Le Courrier	16'450.00	110.3189.04
19.05.2021	Frais divers du personnel	7'140.00	110.3189.04
26.05.2021	Salle de gym - travaux divers sanitaires	3'536.40	358.3189.04
26.05.2021	Salle de gym - travaux divers électriques	2'355.30	358.3189.04
26.05.2021	Remplacement passerelle piétonne sur la Paudèze	5'226.85	430.3189.04
02.06.2021	Espace Cancoires - mise en conformité de l'appt. à disposition du CVE	381.25	359.3189.04
30.06.2021	Rue des Corbaz - déplacement de la borne hydrante	6'680.90	650.3189.04
25.10.2021	Grande Salle - remplacement du lave-vaisselle	4'415.70	350.3189.04
29.11.2021	Externalisation travaux nettoyage - soutien COVID - divers lieux	20'175.43	xxx.3189.04
02.08.2021	Réfection du cours d'eau le Flonzel - Engoliau - Parcelle 364	5'790.60	460.3139.01
02.08.2021	Chemin du Pertuis - mise en séparatif - Etude	3'947.21	460.3139.01
02.08.2021	Chemin de Sallin - mise en séparatif - Etude	5'805.03	460.3139.01
01.11.2021	CVE les Moussailons (Burenoz) - divers travaux sanitaires	6'000.00	711.1.3189.04
		99'272.12	

Le tableau ci-dessus présente l'état des dépenses extrabudgétaires validées par la Municipalité durant l'exercice 2021.

15 Charges et produits par service

Le tableau suivant synthétise les charges et produits par service (avant répartition du bénéfice) :

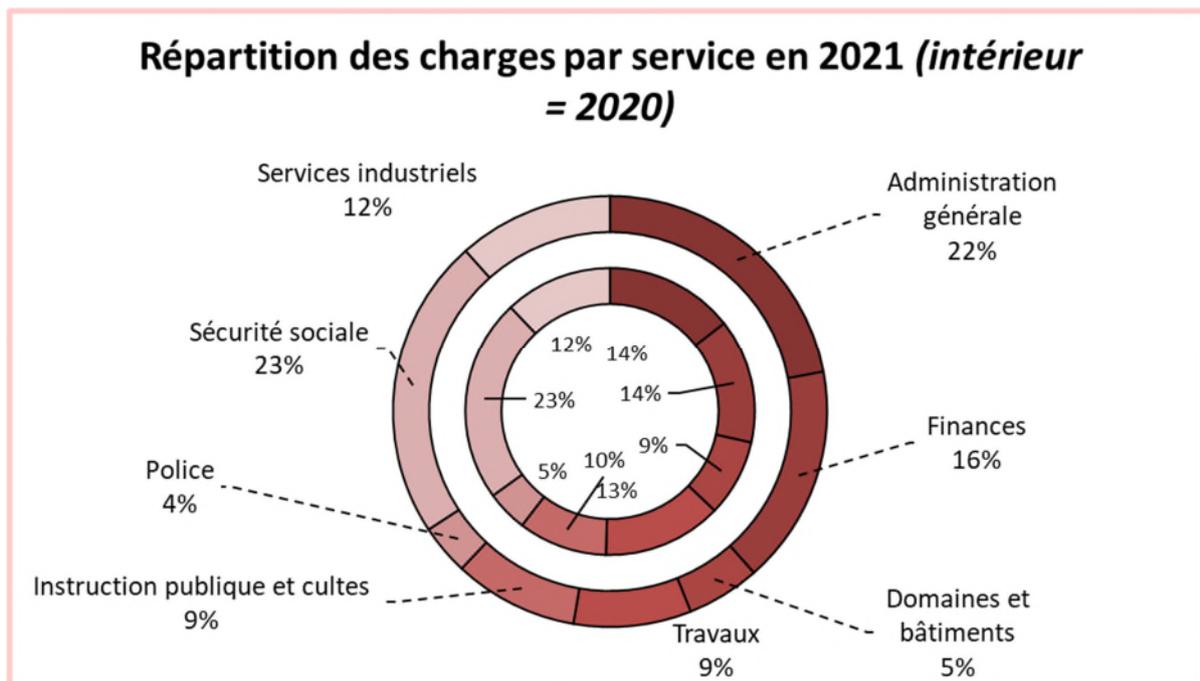
Charges et produits par service		Comptes 2021			Budget2021		
N°	Services	Charges	Produits	Excédent	Charges	Produits	Excédent
1.00	Administration générale	5'841'567.37	588'647.71	-5'252'919.66	5'868'050.00	477'600.00	-5'390'450.00
2.00	Finances	4'339'541.69	19'506'011.76	15'166'470.07	3'321'950.00	16'720'550.00	13'398'600.00
3.00	Domaines et bâtiments	1'448'654.61	1'784'465.95	335'811.34	1'592'990.00	967'340.00	-625'650.00
4.00	Travaux	2'320'521.01	1'576'075.97	-744'445.04	2'225'310.00	1'358'300.00	-867'010.00
5.00	Instruction publique et cultes	2'453'977.58	1'048'272.10	-1'405'705.48	2'578'390.00	919'680.00	-1'658'710.00
6.00	Police	996'908.53	89'331.44	-907'577.09	1'057'190.00	69'900.00	-987'290.00
7.00	Sécurité sociale	5'996'496.97	1'487'268.85	-4'509'228.12	5'558'690.00	1'092'300.00	-4'466'390.00
8.00	Services industriels	3'066'322.58	3'066'322.58	0.00	3'049'260.00	3'049'260.00	0.00
				2'682'406.02			-596'900.00

Pour de plus amples détails sur les variations par poste, le/la lecteur.rice est invité.e à se référer au « Recueil des remarques » remis en annexe.



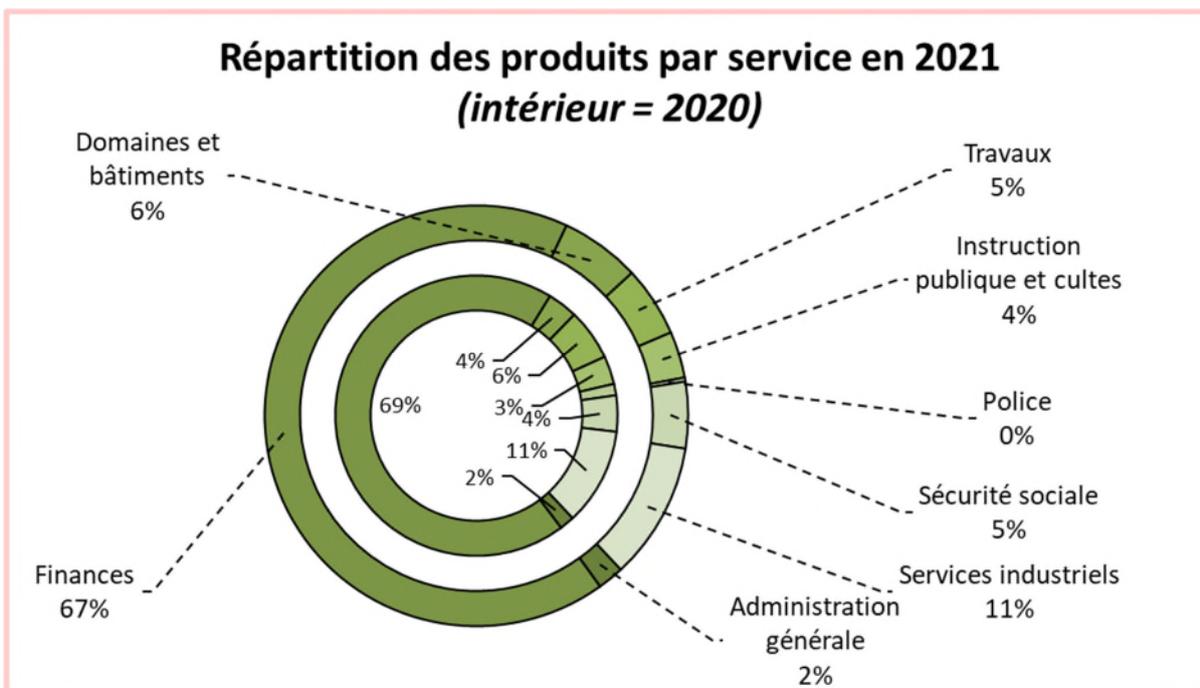
15.1 Répartition des charges par service

Le tableau suivant présente la répartition des charges par service :



15.1 Répartition des produits par service

Le tableau suivant présente la répartition des produits par service





16 Résultat et attribution

Sur le résultat de CHF 2'682'406.02, la Municipalité propose d'attribuer CHF 2'474'507.15 aux éléments suivants :

Utilisation du résultat		
Comptes	Raison	Montants
9281.17.00	Dotation fds rénovation PA	20'536.70
9282.18.00	Dotation fds régulation péréquation	1'500'000.00
9282.70.00	Dotation fds soutien circonstances exceptionnelles	20'000.00
9282.71.00	Dotation fds durabilité	80'000.00
711.1.3320.00	Amort. Supp. Extension CVE	52'707.45
350.3320.00	Amort. Supp. Maison Pasche	766'868.60
430.3320.00	Amort. C/ATT Parking Blessoney	19'370.30
440.3320.00	Amort. C/ATT Terrain foot épine-chatruffe	15'024.10
		2'474'507.15

Premièrement, la dotation de CHF 20'536.70 au fonds de rénovation du patrimoine administratif permettra de renflouer le solde du compte pour atteindre CHF 100'000.-. De manière analogue à l'exercice 2021, ce montant permettra de faire face aux dépenses causées par la vétusté de certains bâtiments de notre patrimoine.

Ensuite, la dotation au fonds de régulation de la péréquation de CHF 1'500'000.- s'explique par une hausse attendue de la participation à la cohésion sociale (PCS, anciennement nommée « facture sociale »). S'il est impossible de déterminer exactement cette augmentation, laquelle sera arrêtée à l'été 2022, le décompte provisoire reçu de la DGAIC mentionne déjà un montant supérieur à payer de CHF 968'431.-. La différence avec les CHF 1'500'000 permettra éventuellement d'anticiper des contributions plus élevées dans le futur.

Toujours dans le passif de son bilan, la Municipalité a décidé de créer deux fonds supplémentaires, à savoir le fonds de « soutien pour les circonstances exceptionnelles », doté de CHF 20'000.-, ainsi que le fonds « durabilité », alimenté au 31.12.2021 à raison de CHF 80'000.-. Ces deux fonds prévus répondent à la volonté de la Municipalité d'apporter son soutien aux populations touchées lors d'évènement jugés exceptionnels (guerres, catastrophes etc...) et d'œuvrer en faveur du climat.

Finalement, la Municipalité a décidé d'attribuer CHF 868'994.55 à des amortissements supplémentaires. En procédant ainsi, la charge des exercices futurs sera diminuée. Cette baisse de charge pourra être mise au profit, par exemple, du financement de nouveaux investissements en faveur de nos infrastructures.

Après attribution, aux points mentionnés ci-dessus, le résultat net de l'exercice se monte à CHF 207'898.87. Il est également proposé que ce montant soit porté au compte capital, dont les mouvements sont illustrés dans le tableau de la page suivante.



Capital				
	01.01	Attribution	Prélèvement	31.12
2020	1'441'009.07	500'000.00	0.00	1'941'009.07
2021	1'941'009.07	207'898.87	0.00	2'148'907.94

Le tableau suivant illustre l'évolution du fonds de régulation de la péréquation, lequel présente également des mouvements durant l'exercice :

Fonds de régulation Péréquation				
	01.01	Attribution	Prélèvement	31.12
2020	756'810.00	167'293.00	6'984.76	917'118.24
2021	917'118.24	1'500'000.00	744'870.00	1'672'248.24

Le solde de ces deux comptes, totalisant CHF 3'992'866.58, permettra à la commune de faire face aux éventuelles fluctuations des résultats à venir, péréquation comprise.



17 Conclusion

Le budget de l'exercice sous revue annonçait un déficit estimé à CHF 596'900.-. Grâce à une situation fiscale plus favorable qu'anticipée, la commune présente un résultat avant attribution de CHF 2'682'406.02. La rubrique n° 6.1 « Centre par nature 40 – Impôts » présente plus en détail ces variations. Sur ce résultat, la Municipalité propose d'allouer CHF 2'474'507.15 à des réserves et des amortissements complémentaires. Le résultat net, après attribution, s'élève à CHF 207'898.87. Il vient encore consolider les fonds propres de la commune en s'additionnant au compte capital (CHF 1'941'009.71 au 1^{er} janvier 2021).

Durant cet exercice, les comptes de la commune présentent des produits d'impôts, puis par voie de conséquence une marge d'autofinancement, supérieurs aux montants prévus dans le budget. Le résultat est également en amélioration par rapport aux comptes de l'exercice précédent. Pour mieux interpréter la notion de résultat, plusieurs indicateurs ont été étudiés au long de ce préavis. Premièrement, les investissements nets réalisés durant l'exercice ont été financés à 100% par la marge d'autofinancement dégagée. Avec ces éléments, et notamment les liquidités détenues, il a à nouveau été possible d'abaisser le niveau d'endettement de la commune, selon le plan de la Municipalité. Un rapport fait entre les deux précédents indicateurs montre que la commune mettrait moins de six ans à rembourser intégralement sa dette nette, avec une marge d'autofinancement constante.

La Municipalité espère pouvoir continuer à disposer d'une marge d'autofinancement positive pour financer notamment les investissements prévus durant la législature 2021-2026, conformément au préavis 01/2022 « Préavis d'intention sur le plan des investissements de la législature 2021-2026 ».

Pour la deuxième fois cette année, le préavis affiche une récapitulation des charges dites non maîtrisables, mises en rapport avec des revenus de différentes natures. Elle nous apprend alors que ce type de charges représente 42.23% des charges globales épurées de l'exercice.

Cet exercice 2021 augure des perspectives réjouissantes quant à la solidité financière de la commune de Belmont-sur-Lausanne. La Municipalité reste toutefois prudente face à une situation qui relève bien plus du constat que de l'acquis. Le début de l'année 2022 a été le théâtre d'une nouvelle crise humaine et politique qui est venue secouer l'Europe et plusieurs puissances mondiales, sur fonds de guerre en Ukraine et de sanctions portées contre la Russie. Si le/la consommateur.rice suisse peut déjà sentir l'effet de ces actions sur son porte-monnaie, c'est certainement l'économie du pays tout entier qui sera concernée. La Municipalité prête une oreille attentive à cette nouvelle menace et n'a pas tardé à réagir avec la création d'un fonds de « soutien pour circonstances exceptionnelles » qui, espérons-le, n'aura pas à être sollicité trop fréquemment.



18 Validation

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne,

- vu le préavis N°07/2022 du 1er avril 2021 « **Comptes 2021** »,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2021 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Municipal des finances

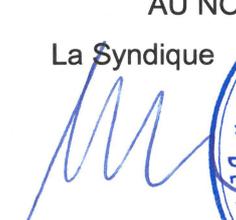
Jean-Claude Favre

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 avril 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

La Secrétaire adjointe


Nathalie Greiner




Lucie Gamboni

Annexes :
- Rapport d'examen succinct de l'organe de révision
- Décompte provisoire péréquation
- Comptes 2021
- Recueil des remarques aux comptes 2021



19 Rapport de révision succinct



Rapport d'examen succinct

Au Conseil communal de la
Commune de Belmont-sur-Lausanne

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la Commune de Belmont-sur-Lausanne, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et la liste de toutes les collaborations intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Belmont-sur-Lausanne alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 28 avril 2022

Fidinter SA

SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Maxime Despont
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

pp Denis Wulliamoz
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Mandats de révision

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch



Entreprise certifiée EXPERTSuisse



DFK Membre indépendant



20 Décompte provisoire péréquation

Résumé par commune

Belmont-sur-Lausanne

Péréquation, Année de référence
Belmont-sur-Lausanne

Population : 3871

N° OFS : 5581

Taux : 72

Point impôt communal : 215436

Péréquation indirecte (participation à la cohésion sociale)

Prélèvements conjoncturels

Recettes conjoncturelles (DM + GI + Succ.)

803'514

Frontaliers

2'842

806'356

Ecrêtage

Nombre de points

1.45

402'930

Répartition solde après prélèvements

Nombre de points à répartir 486474591.43

Montant à charge de la commune

2'626'883

Total de la participation à la cohésion sociale (PCS)

3'836'169

Péréquation directe

Population

-

1'257'964.00

Solidarité

Dépenses thématiques à déterminer par la commune

Transports

0

Forêts

0

-759'600.00

Plafonnements

Effort

-

Aide

-

Taux

-

Alimentation

4'052'869.00

Total de la péréquation directe

2'794'905

2'035'305.00

Facture policière

Charges pour commune sans police

-

Répartition du solde

251'384

251'384

Total de la réforme policière

251'384

Total péréquations et police

Total net

6'882'458

6'122'858.00